

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FINB d'actions mondiales charia Wealthsimple (le « FNB »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Financière Mackenzie est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

Le 31 mars 2023, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeur du FNB. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de Corporation Financière Mackenzie,
gestionnaire du FNB

Le président et chef de la direction,



Luke Gould

Le chef des finances, Fonds,



Terry Rountes

Le 5 juin 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FINB d'actions mondiales charia Wealthsimple (le « FNB »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état du résultat global pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- l'état de l'évolution de la situation financière pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point – Informations comparatives

Les états financiers pour la période close le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 15 juin 2022.

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

– des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jacob Smolack.

Toronto (Ontario)

Le 5 juin 2023

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2023 \$	2022 \$
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	154 144	125 863
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 072	648
Dividendes à recevoir	419	276
Sommes à recevoir pour placements vendus	–	–
Sommes à recevoir pour parts émises	–	2 656
Total de l'actif	155 635	129 443
PASSIF		
Passifs courants		
Sommes à payer pour placements achetés	–	2 653
Sommes à payer pour parts rachetées	–	–
Sommes à payer au gestionnaire	73	59
Total du passif	73	2 712
Actif net attribuable aux porteurs de parts	155 562	126 731

	Actif net attribuable aux porteurs de parts (note 3)			
	par part		par série	
	2023	2022	2023	2022
Parts en \$ CA	26,82	26,40	155 562	126 731

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 31 mars
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2023 \$	2022 \$
Revenus		
Dividendes	3 321	1 983
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	3	–
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	(5 275)	2 221
Profit (perte) net(te) latent(e)	8 571	(580)
Autre	30	142
Total des revenus (pertes)	6 650	3 766
Charges (note 6)		
Frais de gestion	719	514
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	138	190
Frais du comité d'examen indépendant	–	–
Autre	1	–
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	858	704
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
Charges nettes	858	704
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, avant impôt	5 792	3 062
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	438	236
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	5 354	2 826

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation (note 3)			
	par part		par série	
	2023	2022	2023	2022
Parts en \$ CA	1,03	0,74	5 354	2 826

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 31 mars
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	Parts en \$ CA	
	2023	2022
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS		
À l'ouverture	126 731	–
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	5 354	2 826
Distributions aux porteurs de parts :		
Revenu de placement	(1 842)	(625)
Gains en capital	(138)	(1 973)
Total des distributions aux porteurs de parts	(1 980)	(2 598)
Opérations sur les parts :		
Produit de l'émission de parts	25 319	137 566
Réinvestissement des distributions	138	1 973
Paievements au rachat de parts	–	(13 036)
Total des opérations sur les parts	25 457	126 503
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	28 831	126 731
À la clôture	155 562	126 731
Augmentation (diminution) des parts (en milliers) (note 7) :	Parts	
Parts en circulation, à l'ouverture	4 800	–
Émises	1 000	5 300
Réinvestissement des distributions	–	–
Rachetées	–	(500)
Parts en circulation, à la clôture	5 800	4 800

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 31 mars (en milliers de \$)

	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	5 354	2 826
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	5 268	(2 237)
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(8 571)	580
Achat de placements	(103 495)	(167 535)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	75 787	45 992
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	(143)	(276)
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	14	59
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(25 786)	(120 591)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produit de l'émission de parts	27 975	134 910
Paiements au rachat de parts	–	(13 036)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(1 842)	(625)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	26 133	121 249

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	347	658
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	648	–
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	77	(10)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	1 072	648

Trésorerie	1 072	648
Équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	1 072	648

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :

Dividendes reçus	3 178	1 707
Impôts étrangers payés	438	236
Intérêts reçus	3	–
Intérêts versés	–	–

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS

au 31 mars 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS					
ABB Ltd.	Suisse	Produits industriels	23 776	977	1 105
Les Laboratoires Abbott	États-Unis	Soins de santé	6 422	899	880
Accenture PLC, cat. A	États-Unis	Technologie de l'information	2 404	859	930
adidas AG	Allemagne	Consommation discrétionnaire	4 156	1 176	995
Adyen NV	Pays-Bas	Technologie de l'information	328	584	704
Air Liquide SA	France	Matériaux	5 999	1 128	1 360
Akzo Nobel NV	Pays-Bas	Matériaux	10 544	1 282	1 116
Alphabet Inc., cat. C	États-Unis	Services de communication	6 678	964	940
Amgen Inc.	États-Unis	Soins de santé	2 764	977	904
Apple Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	4 201	795	938
ARC Resources Ltd.	Canada	Énergie	29 267	529	449
ASML Holding NV	Pays-Bas	Technologie de l'information	918	759	844
ASSA ABLOY AB, B	Suède	Produits industriels	31 657	1 068	1 026
Astellas Pharma Inc.	Japon	Soins de santé	46 482	959	890
Auto Trader Group PLC	Royaume-Uni	Services de communication	96 386	943	994
Automatic Data Processing Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	2 592	669	781
AvalonBay Communities Inc.	États-Unis	Biens immobiliers	3 632	915	826
Barratt Developments PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	96 021	659	750
Beiersdorf AG	Allemagne	Consommation de base	7 779	1 088	1 372
Best Buy Co. Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	5 846	524	619
BHP Group Ltd.	Australie	Matériaux	19 830	818	849
Boliden AB	Suède	Matériaux	13 563	655	722
Bridgestone Corp.	Japon	Consommation discrétionnaire	20 059	977	1 095
Bristol-Myers Squibb Co.	États-Unis	Soins de santé	12 068	1 181	1 132
Corporation Cameco	Canada	Énergie	17 493	517	619
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Canada	Produits industriels	6 549	948	1 044
Canadian Natural Resources Ltd.	Canada	Énergie	7 050	466	527
Canon Inc.	Japon	Technologie de l'information	29 083	853	874
CBRE Group Inc., cat. A	États-Unis	Biens immobiliers	6 208	589	612
Groupe CGI inc.	Canada	Technologie de l'information	9 440	1 026	1 230
Chevron Corp.	États-Unis	Énergie	2 785	436	615
Chugai Pharmaceutical Co. Ltd.	Japon	Soins de santé	24 918	1 030	829
Church & Dwight Co. Inc.	États-Unis	Consommation de base	9 994	1 094	1 196
Cisco Systems Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	13 645	881	965
The Clorox Co.	États-Unis	Consommation de base	4 819	924	1 032
The Coca-Cola Co.	États-Unis	Consommation de base	13 209	955	1 109
Cochlear Ltd.	Australie	Soins de santé	4 339	781	931
Colgate-Palmolive Co.	États-Unis	Consommation de base	11 226	1 092	1 142
ConocoPhillips	États-Unis	Énergie	3 436	418	461
Coterra Energy Inc.	États-Unis	Énergie	18 051	611	599
Croda International PLC	Royaume-Uni	Matériaux	9 303	1 136	1 012
Crown Castle International Corp.	États-Unis	Biens immobiliers	4 694	998	850
Daito Trust Construction Co. Ltd.	Japon	Biens immobiliers	6 500	899	872
Devon Energy Corp.	États-Unis	Énergie	4 861	402	333
ENN Energy Holdings Ltd.	Chine	Services publics	35 894	730	666
EOG Resources Inc.	États-Unis	Énergie	2 850	338	442
Equinix Inc.	États-Unis	Biens immobiliers	914	832	892
Equity Residential	États-Unis	Biens immobiliers	9 823	910	798
Expeditors International of Washington Inc.	États-Unis	Produits industriels	6 629	931	988
Exxon Mobil Corp.	États-Unis	Énergie	4 731	428	702
FactSet Research Systems Inc.	États-Unis	Services financiers	1 559	745	876
Fast Retailing Co. Ltd.	Japon	Consommation discrétionnaire	2 882	663	846
Fastenal Co.	États-Unis	Produits industriels	14 143	935	1 032
Ferguson PLC	États-Unis	Produits industriels	5 023	826	909
Ferrari NV	Italie	Consommation discrétionnaire	3 286	882	1 205
Fortescue Metals Group Ltd.	Australie	Matériaux	34 001	609	693
Garmin Ltd.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	7 332	1 124	1 001
Geberit AG	Suisse	Produits industriels	1 717	1 376	1 295
Givaudan SA	Suisse	Matériaux	275	1 400	1 211
Hermès International	France	Consommation discrétionnaire	439	777	1 203
The Home Depot Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	1 963	841	784
Hoya Corp.	Japon	Soins de santé	5 965	906	883
Illinois Tool Works Inc.	États-Unis	Produits industriels	3 081	786	1 015
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	Canada	Énergie	9 039	440	621

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS (suite)					
Industria de Diseño Textil SA (Inditex)	Espagne	Consommation discrétionnaire	23 443	867	1 065
Informa PLC	Royaume-Uni	Services de communication	65 797	613	763
Jack Henry & Associates Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	3 873	820	790
Johnson & Johnson	États-Unis	Soins de santé	5 310	1 129	1 114
Kao Corp.	Japon	Consommation de base	20 991	1 324	1 103
Kering	France	Consommation discrétionnaire	1 195	809	1 054
Kerry Group PLC, A	Irlande	Consommation de base	8 714	1 320	1 177
Kimberly-Clark Corp.	États-Unis	Consommation de base	6 239	1 146	1 133
Kone OYJ, B	Finlande	Produits industriels	15 130	1 166	1 068
Koninklijke DSM NV	Pays-Bas	Matériaux	6 158	1 276	984
Kuehne + Nagel International AG	Suisse	Produits industriels	3 060	1 170	1 233
Kyocera Corp.	Japon	Technologie de l'information	15 402	1 063	1 079
Linde PLC	Royaume-Uni	Matériaux	2 046	779	984
Lonza Group AG	Suisse	Soins de santé	1 413	982	1 146
L'Oréal SA	France	Consommation de base	2 168	1 126	1 311
lululemon athletica inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	1 511	560	745
Meiji Holdings Co. Ltd.	Japon	Consommation de base	39 714	1 421	1 274
Merck & Co. Inc.	États-Unis	Soins de santé	7 284	883	1 049
Merck KGaA	Allemagne	Soins de santé	3 723	965	939
Meta Platforms Inc.	États-Unis	Services de communication	3 611	1 022	1 036
Microsoft Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	2 443	813	953
Mid-America Apartment Communities Inc.	États-Unis	Biens immobiliers	4 067	916	831
Mondelez International Inc.	États-Unis	Consommation de base	12 559	992	1 185
Mondi PLC	Afrique du Sud	Matériaux	35 578	1 035	763
Monster Beverage Corp.	États-Unis	Consommation de base	13 690	782	1 001
Moody's Corp.	États-Unis	Services financiers	2 013	822	834
Murata Manufacturing Co. Ltd.	Japon	Technologie de l'information	13 240	1 042	1 082
Naver Corp.	Corée du Sud	Services de communication	3 962	1 136	832
NCSOFT Corp.	Corée du Sud	Services de communication	1 296	731	501
Neste Oil OYJ	Finlande	Énergie	9 879	644	660
Nestlé SA, nom.	États-Unis	Consommation de base	9 944	1 527	1 642
Newmont Goldcorp Corp.	États-Unis	Matériaux	11 316	803	751
News Corp., cat. A	États-Unis	Services de communication	30 221	626	706
Nexon Co. Ltd.	Japon	Services de communication	21 803	592	699
Nike Inc., cat. B	États-Unis	Consommation discrétionnaire	5 348	636	888
Nissan Chemical Industries Ltd.	Japon	Matériaux	12 621	826	769
Nitori Holdings Co. Ltd.	Japon	Consommation discrétionnaire	5 835	1 027	945
Nitto Denko Corp.	Japon	Matériaux	11 615	1 031	1 010
Norsk Hydro ASA	Norvège	Matériaux	67 872	523	682
Novartis AG, nom.	Suisse	Soins de santé	11 444	1 249	1 420
Novo Nordisk AS, B	Danemark	Soins de santé	5 605	685	1 201
NVR Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	102	617	769
Old Dominion Freight Line Inc.	États-Unis	Produits industriels	1 949	670	899
Ono Pharmaceutical Co. Ltd.	Japon	Soins de santé	31 121	1 037	875
Orsted AS	Danemark	Services publics	5 934	896	683
Otsuka Holdings Co. Ltd.	Japon	Soins de santé	23 174	1 056	990
Pearson PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	46 474	568	657
Persimmon PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	32 544	1 061	684
Pfizer Inc.	États-Unis	Soins de santé	13 334	748	736
Pinterest Inc.	États-Unis	Services de communication	11 361	487	419
Pioneer Natural Resources Co.	États-Unis	Énergie	1 679	410	464
The Procter & Gamble Co.	États-Unis	Consommation de base	5 617	1 001	1 130
Prologis Inc.	États-Unis	Biens immobiliers	5 246	819	886
Public Storage	États-Unis	Biens immobiliers	2 515	960	1 028
Qualcomm Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	4 043	631	698
Quest Diagnostics Inc.	États-Unis	Soins de santé	4 475	778	857
Reckitt Benckiser Group PLC	Royaume-Uni	Consommation de base	12 148	1 128	1 252
RELX PLC	Royaume-Uni	Produits industriels	29 406	1 018	1 288
Rightmove PLC	Royaume-Uni	Services de communication	97 832	827	922
Rio Tinto PLC	Royaume-Uni	Matériaux	8 385	786	769
Roche Holding AG Genusscheine	États-Unis	Soins de santé	2 856	1 252	1 104
Rollins Inc.	États-Unis	Produits industriels	17 319	763	880
Roper Technologies Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	1 602	829	955

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS (suite)					
S&P Global Inc.	États-Unis	Services financiers	1 796	860	838
The Sage Group PLC	Royaume-Uni	Technologie de l'information	80 131	927	1 039
Samsung Electronics Co. Ltd.	Corée du Sud	Technologie de l'information	16 925	1 122	1 126
Sanofi	France	Soins de santé	9 283	1 145	1 368
SECOM Co. Ltd.	Japon	Produits industriels	15 370	1 405	1 276
SEGRO PLC	Royaume-Uni	Biens immobiliers	76 253	1 258	979
Shimadzu Corp.	Japon	Technologie de l'information	22 516	976	948
Shimano Inc.	Japon	Consommation discrétionnaire	3 476	934	807
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	Japon	Matériaux	24 565	936	1 068
Sika AG	Suisse	Matériaux	2 711	1 006	1 026
Singapore Telecommunications Ltd.	Singapour	Services de communication	507 828	1 174	1 272
Smiths Group PLC	Royaume-Uni	Produits industriels	30 019	685	862
Sonic Healthcare Ltd.	Australie	Soins de santé	36 649	1 153	1 157
Spirax-Sarco Engineering PLC	Royaume-Uni	Produits industriels	5 414	1 241	1 074
Suntory Beverage & Food Ltd.	Japon	Consommation de base	21 560	1 060	1 082
Swisscom AG, nom.	Suisse	Services de communication	1 927	1 279	1 664
Symrise AG	Allemagne	Matériaux	7 225	1 112	1 064
Tenaris SA	Luxembourg	Énergie	26 496	415	510
Texas Instruments Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	3 559	800	896
Thomson Reuters Corp.	Canada	Produits industriels	7 969	1 040	1 401
Tourmaline Oil Corp.	Canada	Énergie	8 996	548	507
Trend Micro Inc.	Japon	Technologie de l'information	14 311	914	942
Ulta Beauty Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	980	630	724
Unicharm Corp.	Japon	Consommation de base	18 735	904	1 037
Unilever PLC (Bourse de Londres)	Royaume-Uni	Consommation de base	16 758	1 151	1 175
UPM-Kymmene OYJ	Finlande	Matériaux	19 105	895	869
Visa Inc., cat. A	États-Unis	Technologie de l'information	2 976	818	908
W.W. Grainger Inc.	États-Unis	Produits industriels	1 125	779	1 049
Wal-Mart Stores Inc.	États-Unis	Consommation de base	5 528	967	1 103
Waste Connections Inc.	États-Unis	Produits industriels	6 478	1 032	1 219
Wemade Co. Ltd.	Corée du Sud	Services de communication	8 216	294	429
Wesfarmers Ltd.	Australie	Consommation discrétionnaire	25 639	1 237	1 168
Weyerhaeuser Co.	États-Unis	Biens immobiliers	14 170	638	578
Wheaton Precious Metals Corp.	Brésil	Matériaux	13 202	682	859
Wolters Kluwer NV	Pays-Bas	Produits industriels	8 241	1 043	1 410
Yakult Hansha Co. Ltd.	Japon	Consommation de base	10 901	742	1 067
Yamaha Corp.	Japon	Consommation discrétionnaire	15 466	782	800
ZoomInfo Technologies Inc.	États-Unis	Services de communication	10 789	568	361
Total des actions				146 293	154 144
Coûts de transaction				(143)	—
Total des placements				146 150	154 144
Trésorerie et équivalents de trésorerie					1 072
Autres éléments d'actif moins le passif					346
Actif net attribuable aux porteurs de parts					155 562

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

APERÇU DU PORTEFEUILLE

31 MARS 2023

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	99,1
Trésorerie et placements à court terme	0,7
Autres éléments d'actif (de passif)	0,2

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
États-Unis	33,9
Japon	16,2
Royaume-Uni	10,2
Suisse	8,9
Canada	5,9
France	4,0
Autre	3,5
Pays-Bas	3,3
Australie	3,1
Allemagne	2,8
Corée du Sud	1,9
Finlande	1,7
Irlande	1,4
Danemark	1,2
Suède	1,1
Trésorerie et placements à court terme	0,7
Autres éléments d'actif (de passif)	0,2

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Consommation de base	15,7
Produits industriels	14,1
Soins de santé	13,1
Consommation discrétionnaire	12,1
Matériaux	11,9
Technologie de l'information	10,0
Services de communication	7,4
Biens immobiliers	5,9
Énergie	4,8
Services financiers	3,2
Services publics	0,9
Trésorerie et placements à court terme	0,7
Autres éléments d'actif (de passif)	0,2

31 MARS 2022

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	99,3
Autres éléments d'actif (de passif)	0,4
Trésorerie et placements à court terme	0,3

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
États-Unis	36,0
Japon	14,9
Suisse	8,7
Royaume-Uni	7,6
Canada	4,6
Autre	4,2
Suède	3,8
France	3,7
Pays-Bas	3,2
Hong Kong	2,6
Allemagne	2,6
Australie	2,4
Danemark	2,1
Finlande	1,7
Corée du Sud	1,2
Autres éléments d'actif (de passif)	0,4
Trésorerie et placements à court terme	0,3

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Consommation de base	14,6
Soins de santé	13,2
Produits industriels	12,5
Matériaux	12,5
Technologie de l'information	11,8
Consommation discrétionnaire	10,0
Biens immobiliers	8,3
Services de communication	6,3
Énergie	4,5
Services publics	3,3
Services financiers	2,3
Autres éléments d'actif (de passif)	0,4
Trésorerie et placements à court terme	0,3

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux périodes closes les 31 mars 2023 et 2022, ou est présentée à ces dates, selon le cas. Pour l'exercice au cours duquel un fonds négocié en bourse (« FNB ») est établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date de constitution à la date marquant la fin de l'exercice en question. Se reporter à la note 11 pour la date de constitution du FNB.

Le FNB a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du FNB est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada. Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts offertes à la vente aux termes d'un prospectus. Les parts du FNB sont inscrites à la Bourse de Toronto/NEO Bourse (« la Bourse »).

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du FNB et, conjointement, Wealthsimple Inc. et Mackenzie sont les promoteurs du FNB. Mackenzie appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., une filiale de Power Corporation du Canada. Société financière IGM Inc. est également l'actionnaire le plus important de Wealthsimple Inc. Les placements du FNB dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La note 3 présente un résumé des principales méthodes comptables du FNB en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie le 5 juin 2023.

3. Principales méthodes comptables

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds négociés en bourse et des dérivés. Le FNB classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou expire. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le FNB comptabilise ses placements dans des fonds négociés en bourse, le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les parts rachetables du FNB sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont des droits de rachat différents. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts d'un FNB à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part applicable. Ces différentes caractéristiques de rachat créent des parts du FNB qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques, faisant en sorte qu'elles respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du FNB à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au prix de rachat. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux souscriptions et aux rachats de parts du FNB.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les parts du FNB, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux parts du FNB, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux parts non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour parts émises ou de Sommes à payer pour parts rachetées à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements importants disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le FNB dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière.

Le FNB peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le FNB peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du FNB, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du FNB. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au FNB par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

La valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps fluctue quotidiennement; les règlements au comptant effectués tous les jours par le FNB, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le FNB dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste Placements à la juste valeur.

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2023.

Le FNB classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé; et

Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 11 pour le classement des justes valeurs du FNB.

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le FNB et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le FNB n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts ou de dividendes ou dans le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements, selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le FNB en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le FNB. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 11. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

Mackenzie peut rembourser au FNB certaines commissions et certains autres coûts d'opérations de portefeuille. Mackenzie peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis. Ces remboursements sont inclus dans les charges absorbées par le gestionnaire à l'état du résultat global.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le FNB est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par The Bank of New York Mellon (l'« agent de prêt de titres »). La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 11 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

f) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le FNB conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 11 résume les détails de la compensation, le cas échéant, qui fait l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le FNB l'exige ou le permette.

g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds de placement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 11.

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

k) Modifications comptables futures

Le FNB a déterminé qu'aucune incidence importante sur ses états financiers ne découle des IFRS publiées mais non encore en vigueur.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici à la suite les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le FNB.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le FNB, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle économique du FNB, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du FNB.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du FNB, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont le rendement et la performance du FNB sont évalués.

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un fonds de placement à capital variable non coté ou un fonds négocié en bourse dans lequel le FNB investit (« Fonds sous-jacents »), mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;

II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;

III. les Fonds sous-jacents ont un objectif de placement précis et bien défini visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transmettant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 10 résume les détails des participations des FNB dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

5. Impôts sur le résultat

Le FNB est admissible à titre de fiduciaire de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéficiaires, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du FNB est en décembre. Le FNB peut être assujéti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le FNB traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le FNB distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Les pertes du FNB ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le FNB pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 11 pour les reports prospectifs de pertes du FNB.

NOTES ANNEXES

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille. Les frais de gestion sont calculés en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne des parts du FNB.

Outre les frais de gestion applicables, les frais d'exploitation payables par le FNB comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt, les frais de courtage et les frais d'opérations connexes, les frais et charges liés aux activités du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») des FNB Mackenzie, les frais liés aux instruments dérivés utilisés par le FNB, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production de documents sommaires, des Aperçus du FNB ou de tout autre document de divulgation semblable, les charges associées au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires entrées en vigueur après la date de dépôt du prospectus le plus récent, y compris, sans s'y limiter, tous nouveaux frais ou toute augmentation de frais, les frais liés aux services externes qui ne sont pas en général imputés par le secteur canadien des fonds négociés en bourse après la date de dépôt du prospectus le plus récent, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du FNB, les honoraires versés aux conseillers juridiques externes et autres en lien avec les opérations sur titres ou d'autres opérations ayant une incidence sur les placements du portefeuille du FNB, et tout impôt applicable, y compris l'impôt sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres impôts, ainsi que toute taxe sur les charges, dont la TPS et la TVH.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Mackenzie peut exiger des frais de gestion réduits à l'égard de placements dans le FNB effectués par de grands investisseurs, y compris d'autres fonds gérés par Mackenzie ou des sociétés affiliées à Mackenzie. Un montant correspondant à la différence entre les frais habituellement exigés et les frais réduits sera distribué en trésorerie aux porteurs de parts par le FNB sous forme de distribution des frais de gestion. Se reporter à la note 11 pour les taux des frais de gestion imputés aux parts du FNB.

7. Parts et opérations sur parts

Mackenzie a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la Bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, Mackenzie peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par Mackenzie. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Jour de bourse désigne toute journée où la Bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier inscrit dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier inscrit pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription; ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou; iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par Mackenzie, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

8. Capital du FNB

Le capital du FNB est composé de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Les parts en circulation du FNB aux 31 mars 2023 et 2022 ainsi que les parts qui ont été émises, réinvesties et rachetées au cours de ces périodes sont présentées dans l'état de l'évolution de la situation financière. Mackenzie gère le capital du FNB conformément aux objectifs de placement décrits à la note 11.

9. Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du FNB l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). L'exposition du FNB aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 31 mars 2023, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du FNB par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du FNB et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du FNB; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du FNB et à s'assurer de la conformité du FNB avec la stratégie de placement établie du FNB, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le FNB doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus). Le FNB peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats et un montant additionnel correspondant à 5 % de la valeur de son actif net pour financer les distributions versées aux investisseurs.

iii. Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du FNB, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 11 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le FNB avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

La sensibilité du FNB au risque de change présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le FNB à un risque de change important.

iv. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le FNB est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 11 résume les instruments financiers portant intérêt du FNB selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du FNB aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la duration moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

La sensibilité du FNB au risque de taux d'intérêt présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

v. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le FNB continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du FNB. Pour atténuer ce risque, le FNB s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de participation et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 11 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du FNB si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

La sensibilité du FNB à l'autre risque de prix présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

vi. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le FNB. La note 11 résume l'exposition du FNB au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante.

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par les FNB sous-jacents, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

vi. Risque de crédit (suite)

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière. Le FNB peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

vii. FNB sous-jacents

Le FNB peut investir dans des FNB sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les FNB sous-jacents. La note 11 résume l'exposition du FNB à ces risques provenant des FNB sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

10. Autres renseignements

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	RON	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CKZ	Couronne tchèque	KOR	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
CNY	Yuan chinois	MYR	Ringgit malaisien	THB	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	NGN	Naira nigérian	TRL	Livre turque
DKK	Couronne danoise	NOK	Couronne norvégienne	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NTD	Nouveau dollar de Taïwan	VND	Dong vietnamien
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZMW	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	PHP	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	PKR	Roupie pakistanaise		

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du FNB et renseignements sur les séries

Date de constitution : 21 avril 2021

Le FNB peut émettre un nombre illimité de parts. Le nombre de parts qui ont été émises et qui sont en circulation est présenté dans les états de l'évolution de la situation financière.

Les parts en \$ CA ont été inscrites à la NEO Bourse sous le symbole WSHR. Le cours de clôture, ou la valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, au 31 mars 2023 était de 26,80 \$ (26,36 \$ en 2022).

Les frais de gestion pour les parts en \$ CA sont de 0,50 %.

Au 31 mars 2023, la valeur liquidative par part du FNB était de 26,82 \$ (26,40 \$ en 2022), et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS était de 26,82 \$ (26,40 \$ en 2022).

b) Reports prospectifs de pertes

Total de la perte en capital \$	Total de la perte autre qu'en capital \$	Date d'échéance des pertes autres qu'en capital														
		2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	
4 413	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

c) Prêt de titres

Aux 31 mars 2023 et 2022, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Commissions

	(\$)
31 mars 2023	-
31 mars 2022	-

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le FNB cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Dow Jones Islamic Market Developed Markets Quality and Low Volatility, ou de tout indice qui le remplace. Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de marchés développés mondiaux qui sont conformes à la charia.

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

ii. Risque de change

Les tableaux ci-après résument l'exposition du FNB au risque de change.

Devise	31 mars 2023				Incidence sur l'actif net			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	%	(\$)	%
USD	56 481	293	–	56 774				
JPY	25 142	34	–	25 176				
EUR	22 278	–	–	22 278				
GBP	14 983	–	–	14 983				
CHF	12 846	36	–	12 882				
AUD	4 798	47	–	4 845				
KOR	2 888	(49)	–	2 839				
DKK	1 884	–	–	1 884				
SEK	1 748	–	–	1 748				
SGD	1 272	–	–	1 272				
NOK	682	–	–	682				
HKD	666	–	–	666				
Total	145 668	361	–	146 029				
% de l'actif net	93,6	0,2	–	93,8				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(7 301)	(4,7)	7 301	4,7

Devise	31 mars 2022				Incidence sur l'actif net			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	%	(\$)	%
USD	46 571	20	–	46 591				
JPY	18 886	12	–	18 898				
EUR	17 058	62	–	17 120				
CHF	10 379	23	–	10 402				
GBP	8 889	40	–	8 929				
SEK	4 852	43	–	4 895				
HKD	3 844	–	–	3 844				
AUD	3 057	65	–	3 122				
DKK	2 645	7	–	2 652				
KOR	1 480	(30)	–	1 450				
SGD	1 284	–	–	1 284				
Total	118 945	242	–	119 187				
% de l'actif net	93,9	0,2	–	94,1				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(5 959)	(4,7)	5 959	4,7

* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

iii. Risque de taux d'intérêt

Aux 31 mars 2023 et 2022, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

FINB D' ACTIONS MONDIALES CHARIA WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

iv. Autre risque de prix

Le tableau ci-après résume l'exposition du FNB à l'autre risque de prix.

Incidence sur l'actif net	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
	(\$)	(%)	(\$)	(%)
31 mars 2023	15 414	9,9	(15 414)	(9,9)
31 mars 2022	12 586	9,9	(12 586)	(9,9)

v. Risque de crédit

Aux 31 mars 2023 et 2022, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de crédit.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	31 mars 2023				31 mars 2022			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actions	154 144	–	–	154 144	125 863	–	–	125 863
Total	154 144	–	–	154 144	125 863	–	–	125 863

La méthode du FNB consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours de la période, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Aux 31 mars 2023 et 2022, le gestionnaire et ses sociétés affiliées n'avaient aucun placement dans le FNB.

h) Compensation d'actifs et de passifs financiers

Aux 31 mars 2023 et 2022, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

i) Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Aux 31 mars 2023 et 2022, le FNB ne présentait aucun placement dans des fonds sous-jacents.